

Séance ordinaire du Mardi 17 Octobre 2017

Convocation : en date du 13/10/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - CORNU Julien - DEMONCHAUX David – GRINCOURT Adrien – MOREL Didier – PARIS Didier.
Mme MELLIER Isabelle.

Absent excusé : Mme FLICOT Isabelle a donné procuration à Mr CORNU Julien.

Absents : MM BLONDEL Frédéric - CLIPET Catherine.

Le Mardi 17 octobre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

➤ **Désignation du secrétaire de séance** :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

➤ **Rampe à la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite** :

Monsieur Le Maire présente deux devis pour la réalisation d'une rampe d'accès à la salle des fêtes. Le premier a été réalisé par l'EURL Legay à Oisemont et s'élève à 1742,40 € TTC. Le second a été établi par DBA à Friville-Escarbotin pour un montant de 3 444€ TTC.

Mr MOREL signale que Mr HAZARD a été embauché pour réaliser divers travaux et pense qu'il a le profil pour réaliser la rampe.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent le devis de l'EURL Legay à l'unanimité.

➤ **Questions diverses** :

Bâtiment des pompiers :

Monsieur Le Maire rappelle que Mr AUGER n'interviendra pas dans l'immédiat pour restaurer la toiture et présente donc deux devis de la SARL Leclercq à Woincourt. Le premier concerne une couverture en ardoise 40/24 pour un montant de 5 562,84€ TTC. Le second devis s'élève à 6 690,84€ TTC pour une couverture en d'ardoise d'Espagne 32/22. Le devis de Mr AUGER, quant à lui, s'élevait à 5 880€ TTC.

Les membres acceptent, à l'unanimité, le devis de la SARL Leclercq pour un montant de 5 562,84€ TTC.

Ordures ménagères :

Mr Le Maire informe que la distribution des bacs roulants pour les ordures ménagères se fera le 21 octobre. La répartition des bacs est définie en fonction du nombre d'habitant dans chaque foyer :

- Foyer de 1 à 3 personnes : bacs de 140 litres
- Foyer de 4 personnes et + : bacs de 240 litres
- Entreprise, artisan, commerçant ou administration : bacs de 360 litres

Pilier de barrière à l'école :

Mr PARIS demande si l'entreprise DEFACQUES est venue réparer le pilier qu'elle a accroché lors de son intervention pour faire l'assainissement du logement communal. Mr Le Maire va rappeler l'entreprise.

Panneau signalétique « Rogeant » :

Mr GRINCOURT demande s'il est possible d'installer un panneau indiquant la direction de « Rogeant » sur la départementale 22 à hauteur du croisement de la cavée. Une demande va être faite auprès du Conseil Départemental.

La séance est levée à 20H55.